

« ICTERE »

DE QUOI S'AGIT-IL ?

➔ L'**ictère** est une coloration jaune de la peau et des muqueuses, on l'appelle également **jaunisse**. Cette coloration est due à l'accumulation de bilirubine dans le sang et les tissus.

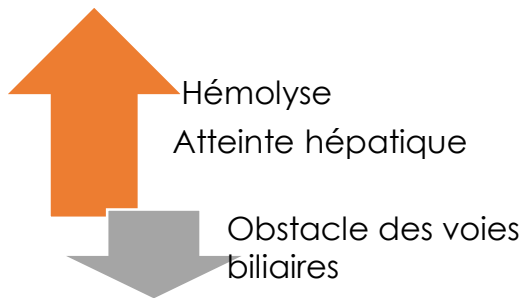
➔ Certains agents responsables d'ictère chez les bovins sont transmissibles à l'homme et représente un risque de zoonose.

Information Pays de la Loire

Motif de saisie très peu fréquent


Moins de 5 dossiers d'indemnisation par an en Pays de la Loire

CAUSES PROBABLES



- ➔ Les principales causes d'hémolyse sont :
 - Parasitaire : piroplasmose
 - Bactérienne : leptospirose
 - Alimentaire : intoxication aux glands, oignons, mycotoxines
- ➔ Les causes d'atteintes hépatiques sont :
 - Bactérienne : abcès hépatique ou abcès à leptospire
 - Alimentaire : intoxication aux glands ou oignons
- ➔ Les obstacles des voies biliaires peuvent être des calculs ou des tumeurs

DÉTECTION SUR L'ANIMAL VIVANT

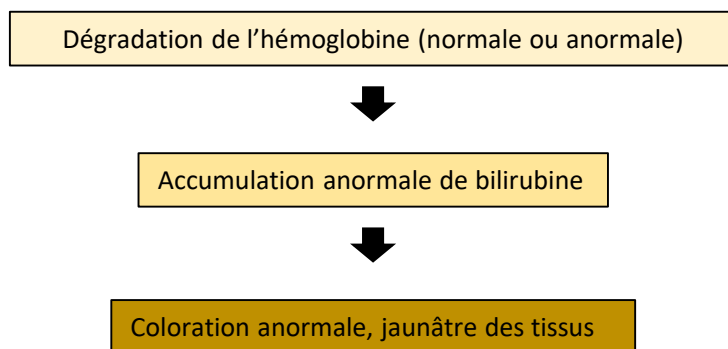
- ➔ Une coloration jaune plus ou moins marquée de la sclère et des muqueuses est un signe d'appel.
- ➔  Un ictère peu passer inaperçu lors d'anémie.

QUE FAIRE À L'ÉLEVAGE ?


- ➔ En cas d'ictère à l'abattoir :
- ➔ Prendre le temps d'observer les muqueuses des animaux (exemple : vulve des femelles) afin de voir si c'est un phénomène isolé
- ➔ Détection des animaux anémiés
- ➔ Si possible demander une description précise des lésions observées afin de déterminer la cause de l'ictère

POUR ALLER PLUS LOIN

MÉCANISME DE FORMATION DE LA LÉSION



OBSERVATIONS À L'ABATTOIR

- ➔ L'ictère peut être suspecté **lors de l'inspection ante-mortem** si celui-ci est fortement marqué
- ➔ A l'inspection post-mortem la carcasse et les abats présentent :
 - Une coloration jaune anormale ,
 -  Ne pas confondre avec de l'adipoxanthose (origine alimentaire)



SAISIE PARTIELLE OU SAISIE TOTALE ?

L'observation de l'ictère s'opère sur la chaîne d'abattage au poste de l'inspecteur vétérinaire. Cette inspection post-mortem conduit à orienter les carcasses vers le lazaret. L'éleveur reçoit une première information de la mise en consigne de sa carcasse. L'inspecteur vétérinaire examine la carcasse par une inspection approfondie pour juger de l'étendue des lésions. Il procède à la notification d'un certificat de saisie UNIQUE qui liste le motif de saisie, la traçabilité, le poids saisi et précise la destination à l'équarrissage, ici en C2...

➔ Saisie totale.

